Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 27/06/2025 à 08h16
Réference de l'AR : 088-200096642-20250625-DCC_2025_068-DE
Publié le 27/06/2025 ; Rendu exécutoire le 27/06/2025

République française
Département des Vosges
Arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges

DÉLIBÉRATION
2025/068

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÉRARDMER HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 30
Votants : 29
Présents : 20
Pouvoirs : 9
Absent : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Gérardmer au 46 rue Charles de Gaulle à GÉRARDMER (88400), sous la présidence de Stessy SPEISSMANN MOZAS, président.

Date de convocation : 17/06/2025
Date d'affichage : 02/07/2025

Le président certifie que la convocation du conseil communautaire a été affichée au tableau d'affichage de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges, conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Nadine BASSIERE, Karine BEDEZ, Michel BERTRAND, Anne CHWALISZEWSKI, Fabienne CRETEUR-CLEMENT, Damien DESCOUPS, Jamel GHOMERANI, Régine GUYOT, Pierre IMBERT, Anicet JACQUEMIN, Étienne LAURENT, Laurent MONGAILLARD, Corinne MOUROT, Olivier ODILLE, Christian ROUHIER, Stessy SPEISSMANN MOZAS, Frédéric THOMAS, Éric TISSERANT, Isabelle VAZART, John VOINSON.

Absents ayant donné pouvoir ou représentés : Alexis BACHELARD (procuration à Anicet JACQUEMIN), Grégory BONNE (procuration à Anne CHWALISZEWSKI), Charlotte CHALAL (procuration à Stessy SPEISSMANN MOZAS), Danièle CUNY (procuration à Michel BERTRAND), André JACQUELIN (procuration à Isabelle VAZART), Élisabeth KLIPFEL-DOTT (procuration à Damien DESCOUPS), Franck LEMAIRE (procuration à John VOINSON), Adeline MUNIER (procuration à Nadine BASSIERE), René STACH (procuration à Frédéric THOMAS).

Absent : Sébastien FREMIOT.

Secrétaire de séance : Nadine BASSIERE.

Objet : Engagement de la communauté de communes dans la construction de la liaison douce Bruyères-Gérardmer

Rapporteur : John VOINSON
Point à l'ordre du jour : N°6

Vu la loi d'orientation des mobilités (LOM) n°2019-1428 du 24 décembre 2019 qui élargit les compétences des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) au développement et au soutien aux mobilités actives (vélo, marche) ;

Vu la fermeture officielle de la ligne de chemin de fer 063000 Laveline-devant-Bruyères -Gérardmer entérinée le 24 février 2017 par le conseil d'administration de SNCF Réseau et l'absence de transport ferroviaire sur cette ligne depuis 1988 ;

Vu la délibération N°2023-089 du conseil communautaire confirmant l'engagement actif de la CCGHV à la réalisation du projet de liaison verte Gérardmer – Bruyères – Épinal, sous garantie de la faisabilité technique, juridique et financière ;

Vu la délibération N°121-2023 du conseil communautaire confirmant l'engagement actif de la CCB2V à la réalisation du projet de liaison verte Gérardmer – Bruyères – Épinal, sous garantie de la faisabilité technique, juridique et financière ;

Considérant les conclusions et préconisations de l'étude de faisabilité livrée par le PETR du Pays de la Déodatie en mars 2025 ;

Considérant le plan de financement prévisionnel établi lors de la réunion des financeurs le 23 mai 2025 en sous-préfecture de Saint-Dié-des-Vosges ;

Considérant l'intégration du tronçon cyclable Epinal Bruyères Gérardmer dans le schéma départemental du Vélo et dans le maillage cyclable régional ;

Considérant les démarches actives de la CCB2V et de la CA d'Epinal pour structurer le tronçon Bruyères- Epinal ;

Considérant les aides financières actuelles en faveur de la création d'itinéraires cyclables et la forte mobilisation institutionnels et financiers sur ce projet ;

Considérant la forte valeur ajoutée de ce projet pour l'attractivité du territoire :

- *Une amélioration de la mobilité et du confort de vie des populations locales sur des territoires de montagne principalement accessible par véhicule motorisé non collectif*
- *Un nouveau produit écotouristique librement accessible et en toute saison ;*
- *Une amélioration de la sécurité routière pour les cyclistes ;*
- *Un aménagement pour les activités sportives et éducatives ;*

Considérant l'avis favorable de la commission Économie-tourisme en date du 2 juin 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement en date du 4 juin 2025 ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date 11 juin 2025 ;

Depuis le printemps 2023, le territoire s'est engagé dans un projet de connexion cyclo-piétonne reliant les communes de Gérardmer à Bruyères en empruntant l'ancienne ligne ferroviaire 063000 Laveline-devant-Bruyères/Gérardmer.

Ce parcours s'inscrit dans un cadre plus ambitieux avec l'élaboration d'une connexion Epinal-Bruyères-Gérardmer. Ce projet structurant connectant le territoire à la Vélo Route V50 est inscrit dans la stratégie de développement de la communauté de communes Bruyères, Vallons des Vosges (CCB2V) et de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV), du conseil départemental des Vosges, de la région Grand Est et du commissariat à l'aménagement du Massif des Vosges. De septembre 2024 à mars 2025, sur demande conjointe de la CCGHV et de la CCB2V, le PETR du Pays de la Déodatie a mené une étude de faisabilité afin d'apporter des précisions sur les considérants techniques, règlementaires, financiers et temporels du projet.

Cette mission a été confiée au bureau d'étude Transport Technologie Consult Karlsuhe GMbH pour le volet mobilité active et à l'agence technique départementale des Vosges pour un pré-diagnostic des ouvrages d'art présents sur le parcours.

Le 28 mars 2025, s'est tenue à Granges-Aumontzey la réunion de restitution de l'étude de faisabilité en présence des élus de la CCGHV, de la CCB2V et des partenaires institutionnels.
L'étude de faisabilité a mis en avant les considérants de projet suivants :

Sur le volet technique : Les bureaux d'étude n'ont fait ressortir aucun point technique bloquant sur le parcours qui se décline comme suit :

- 774m de linéaire sur le territoire de la CCB2V ;
- 17 008m de linéaire sur le territoire de la CCGHV.

Sur la temporalité du projet, il ressort le planning prévisionnel suivant :

- 2025-2026 études environnementales, phase de conception et autorisations préalables ;
- 2027-2029 : rapport d'impact, phase travaux, livraison.

Sur l'aspect financier : Le bureau d'étude TTK en charge de l'étude de faisabilité a calibré financièrement le projet comme suit :

1	Inventaire 4 saisons	Entre 150 000€ et 200 000€
2	Etude de mise en tourisme	20 000€
3	Maitrise d'œuvre	400 000€
	Travaux d'aménagement	4 800 000€
	Travaux de rénovation des ouvrages d'art sur l'ancienne ligne ferroviaire	1 220 000€
	Total projet	6 640 000€
	Dont tronçon pris à la charge de la SPL Grand Est le long de la voie active Epinal – Saint-Dié des Vosges	-300 000 €

Précisions sur la méthode d'estimation :

- Estimatif susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des options d'aménagement retenues ;
- Choix du matériel témoin pour réaliser l'estimatif : prix de l'enrobé à date de mars 2025 ;
- Hors acquisitions foncières et services annexes ;
- Hors recette potentielle liée à la revente des rails de l'ancienne ligne ferroviaire ;
- La somme de 300 000 € déduite correspond aux coûts des travaux sur le tronçon de 1,8km longeant la ligne SNCF Epinal-Saint-Dié des Vosges qui seront réalisés par la région Grand Est dans le cadre du transfert de ligne ferroviaire ;
- Hors aléas de précaution de 10% à intégrer.

Suite à la livraison de l'étude de faisabilité, les partenaires financiers ont été mobilisés lors d'un tour de table organisé par la sous-préfecture de Saint-Dié-des-Vosges en date du 23 mai 2025.
Le tour de table des partenaires a identifié les dispositifs et accompagnements suivants :

Structure	**Dispositif**	**Taux maximum**	**Bases subventionnables / aides directes ***	**Montant de l'aide**
Etat-Région	CPER	40%	6 120 000,00€	2 448 000,00€
Etat	DETR DSIL	Forfait		480 000,00€
Etat	Fonds Vert	A solliciter au moment du dépôt des dossiers		
Région Grand Est	Prise en charge directe des travaux sur un tronçon spécifique en parallèle de la ligne 062000			300 000,00€
Conseil départemental des Vosges	Contrats de Territoire CD88/ CCGHV –CCB2V Aides aux équipements structurants	25%	Plafond : 3 tranches De 1 000 000 € Taux maximum de 80 % toutes aides confondues Montant qui sera proposé aux élus départementaux en commission permanente	750 000,00 €
Commissariat de Massif	A solliciter au moment du dépôt des dossiers			

Agence de l'Eau Rhin Meuse	A solliciter au moment du dépôt des dossiers		
ADEME	AAP Avelo III	Forfait	50 000,00€

*Il est précisé que ces aides sont mobilisables pour le projet cyclable dans sa globalité incluant la rénovation des ouvrages d'art présents sur le long du parcours.

L'ensemble aboutit à montant maximal d'aides directes cumulées de 4 028 000€ soit 60,70% d'un projet estimé à 6 640 000€. Ce financement engendre un reste à charge prévisionnel de 2 612 000€. Ce dernier sera réparti entre les deux EPCI sur la base de clés de répartition à coconstruire et à intégrer dans une convention dédiée. Cette somme sera lissée sur plusieurs exercices budgétaires et pourra faire l'objet d'un accompagnement de la Banque des territoires via des taux d'emprunt bonifiés.

Ce plan de financement prévisionnel n'exclura pas un positionnement opportuniste des intercommunalités concernant de potentiels dispositifs et appels à projets qui émergeront durant les différentes phases du projet et pouvant apporter des ressources financières complémentaires.

Précisions sur les aides mobilisables pour les études environnementales et touristiques (1 et 2)

Structure	**Dispositif**	**Aides pour l'Inventaire 4 Saisons 150 000 à 200 000€**
ETAT ADEME	AVELO III AAP	Axe 1 du dispositif : 50 000€ Mobilisé par la CCGHV
ETAT	Fonds vert	À solliciter au moment du dépôt des dossiers
Agence de l'Eau Rhin Meuse *		Jusqu'à 70% d'aide sur les études de diagnostics continuités écologiques et de restauration des zones humides
Structure	**Dispositif**	**Aide pour l'Etude de mise en tourisme 20 000€**
Etat / Commissariat de Massif	FNADT Massif	À solliciter au moment du dépôt des dossiers
Office du tourisme	Compétence de la structure	Clé de répartition du reste à charge entre les OTI deux des intercommunalités

Précisions sur les Aides mobilisables pour les travaux d'aménagement de création de la piste cyclable (3)

Structure	**Dispositif**	**Aides pour l'Aménagement cyclable 6 120 000€**
Région Grand Est / Etat - Préfecture de Région	Schéma Régional des Vélo routes voies vertes Contrat de Plan Etat Région 2023-2027	Ratio d'intervention : 140 000 € / km Taux maximum : 40% Estimation pour 25 km avec la fourchette haute d'investissement à 7,5M : Part Région GE : 1 500 000€ Part Etat : 1 500 000€

Les fonds européens	FEDER et FEADER	Ne permettent plus de financer les aménagements de voies vertes
Etat / préfecture des Vosges	DSIL / DETR	Catégorie 1.3. Investissement mobilité douce (travaux) Taux de 40 %. Plafond de 240 000€ par collectivité. À confirmer avec les dépôts de dossiers
Etat / Commissariat de Massif	FNADT Massif	À solliciter au moment du dépôt des dossiers pour les aménagements touristiques sur la voie
Etat / préfecture des Vosges	Fonds Verts	Volet « Aménagements cyclables » Financement des études à confirmer sur l'enveloppe 2025 à confirmer en 2026 selon LF2026)
CD88	Aides aux équipements structurants	Proposition aux élus départementaux pour passage en CP : Taux maximum : 25 % Plafond : 3 tranches de 1 000 000 € (Taux maximum de 80 % toutes aides confondues)
Banque des territoires		Prêts bonifiés pour le reste à charges des EPCI

Afin de confirmer la volonté politique du territoire et d'acter officiellement le lancement des démarches partenariales, il est demandé aux deux intercommunalités de prendre une délibération en faveur de la création d'une liaison cyclo piétonne Gérardmer-Bruyères.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **CONFIRME** son engagement actif à la réalisation du projet de liaison douce Gérardmer-Bruyères, sous réserve du maintien de l'engagement des partenaires financiers sur toute la durée du programme d'investissement.
- **S'ENGAGE** à porter politiquement le projet auprès de l'ensemble des partenaires et du tissu local.
- **S'ENGAGE** à structurer le projet en partenariat avec la communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges.

Nombre de votes « pour » : 29	**Nombre de votes « contre » : 0**	**Nombre d'abstentions : 0**

Fait et délibéré les jour, mois et année susdits.
Les membres présents ont signé au registre après lecture.

Stessy SPEISSMANN MOZAS,
Président

GÉRARDMER, le 25 juin 2025.

Stessy SPEISSMANN

Stessy SPEISSMANN MOZAS
2025.06.27 08:11:18 +0200
Ref:9005920-13551620-1-D
Signature numérique
le Président